



Témoigne pour ex-boss licencié contre son ancienne entreprise

Par **pazoulay**, le **15/06/2011** à **22:34**

Bonjour,rrnrnJe me trouve dans un cas un peu particulier : mon ancienne boss s'est faite licenciée par mon entreprise en 2009.rnDepuis notre entreprise a été vendue en 2010 à deux sociétés A et B qui ont créé un consortium dans lequel la société A détient 65% et la société B détient 35% du capital.rnDepuis le 31/12 /2010, je fais partie des effectifs qui ont été transférés à la société B.rnMon ancienne boss me demande de rédiger et signer une attestation de témoignage pour son procès aux prud'hommes qui a lieu dans 1 mois.rnDepuis c'est la société A qui a repris le litige avec mon boss.rnrnJe suis tenté de l'aider car son licenciement me semblait somme toute injustifié mais je me demande si ce n'est pas risqué pour moi même si je ne fais pas partie de la société A.rnrnEn fait, lors de la séparation des actifs et passifs d'une société X entre deux acheteurs A et B, est-ce que les litiges RH / Prud'hommes sont transmises aux deux sociétés ou est-ce que c'est finalement A qui porte tout le litige ?rrnrnMerci

Par **Cornil**, le **22/06/2011** à **16:04**

bonsoir philouzrnsi les salariés hésitent par peur de représailles à s'aider entre eux (il ne s'agit pas, soyons clairs, de témoignages de complaisance, mais d'attester de ce que l'on a pu constater, objectivement, rien de plus), les employeurs ont une voie royale devant les prud'hommes...